

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : **4 AVR. 2024**

<p>OBJET :</p> <p>Compte administratif 2023 - Budget annexe Assainissement</p>	<p>Nombre de conseillers : En exercice : 29 votants : 26</p> <hr style="border: 0.5px solid black;"/> <p style="text-align: center;">N° 2024.04.20</p>
---	--

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
 Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

- PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ
- REPRÉSENTÉS :** Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fablen PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),
- ABSENTS :** Anne-Lise VIALON, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget de l'Assainissement dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

CA 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		320 575,99 €		80 609,45 €
Opérations de l'exercice	456 784,56 €	443 163,68 €	234 065,90 €	254 393,71 €
Totaux	456 784,56 €	763 739,67 €	234 065,90 €	335 003,16 €
Restes à réaliser			91 448,05 €	
Totaux cumulés	456 784,56 €	763 739,67 €	325 513,95 €	335 003,16 €
Résultats définitifs		306 955,11 €		9 489,21 €

Le Conseil décide d'affecter la somme de :

- 306 955.11 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)
- 100 937.26 € au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)

EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 18 Pour et 7 Abstentions :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023 du Budget annexe de l'Assainissement et valide ces affectations ;
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024